

## La Ville de Bruxelles adapte le règlement sanitaire suite au CNS

Suite aux annonces du CNS et aux discussions lors du CORES, la Ville de Bruxelles a décidé de mener une série d'adaptations quant aux mesures sanitaires.

*« Même si à Bruxelles, les chiffres ne démontrent pas un rebond à l'heure actuelle, j'appelle tout le monde à rester attentif. Il est observé selon les chiffres de traçage que les foyers d'infection sont plutôt observés dans la sphère privée (mariages, diners, barbecues..). Les mesures sanitaires doivent être respectées pour vous et pour les autres. »*, indique le Bourgmestre Philippe Close.

Dès lundi 27 juillet, le port du masque sera obligatoire sur 3 artères commerciales :

- Le piétonnier
- Rue neuve
- Rue Marie-Christine

Le port du masque est également obligatoire sur l'ensemble des marchés, brocantes et fêtes foraines en ce compris la Foire du Midi.

Les HORECA devront tenir des registres de leurs clients sur un modèle qui sera développé en concertation avec le Fédéral et la fédération HORECA dans les prochains jours.

*« Nous allons accompagner les établissements Horeca sur la Ville face à cette nouvelle contrainte sur leur activité »*, indique l'Echevin des commerces Fabian Maingain.

Les Night shop devront fermés à 22h sur l'ensemble de la Ville.

Les contrôles commenceront au plus tard lundi 27 juillet, le temps pour la Ville de mettre en place le cadre juridique autour de ces mesures.